

8 choses que vous ignorez sur les panneaux marrons

16 décembre 2021



Installés depuis les années 1970 au bord des autoroutes, les panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique, communément appelés les « panneaux marron » sont en train d'être intégralement renouvelés. Plus beaux, plus dans l'air du temps... Mais que savez-vous vraiment d'eux ?

1. Ils réveillent votre attention

C'est leur première fonction, définie dans les années 1970 par le ministère des Transports (aujourd'hui rattaché au ministère de la Transition écologique). Il s'agissait alors de rompre avec la monotonie des longs trajets et d'éviter la somnolence en réveillant l'intérêt des automobilistes. Le panneau marron, en effet, interroge et suscite des discussions qui font passer le temps plus vite, en famille.

2. Ils sont de bons points de repères

À quelques exceptions près, les grandes ruptures de paysages sont rares sur l'autoroute. Et à moins de suivre le GPS des yeux (pas trop longtemps quand même !), il est difficile de situer avec précision sa position sur la carte de France. Les panneaux marron donnent des repères géographiques : « Tiens on n'est pas loin de l'abbaye de Cîteaux ! »

3. Un quart des automobilistes projette de visiter un des lieux découverts sur un panneau marron

Si les panneaux servent à se repérer dans l'espace, ils incitent aussi au tourisme. Selon un sondage réalisé pour APRR et AREA, 25 % des clients déclarent avoir redécouvert un site ou une région grâce aux nouveaux panneaux. Une inspiration bienvenue pour organiser un week-end en famille ou programmer un arrêt pendant un long trajet. Les lieux présentés en bord de chaussée bénéficient en effet d'une mise en lumière plus qu'exceptionnelle : « Tiens, la prochaine fois, on sortira pour visiter Belfort ! »

4. Ils doivent être compris en moins de 3 secondes

À 130 km/h, un usager ne dispose que de trois secondes pour prendre connaissance des informations données par un panneau. L'image doit donc être simple, immédiatement compréhensible et le texte d'accompagnement le plus succinct possible. Un véritable défi pour les illustrateurs et les rédacteurs des messages !

5. Un panneau tous les 7 kilomètres

C'est la moyenne sur les réseaux APRR et AREA. Preuve qu'il y a beaucoup de choses à voir sur le réseau ! 430 nouveaux panneaux ont été déployés en juillet 2021 et 590 sont prévus d'ici 2023. Une véritable galerie d'art !

6. Comment sont choisies les destinations touristiques ?

En amont, tout un travail de réflexion est réalisé par APRR et AREA, les collectivités locales et les offices de tourisme concernés pour sélectionner les sites emblématiques de chaque région. Les règles ? Le lieu doit se situer à moins d'une trentaine de kilomètres de la sortie d'autoroute, il ne doit pas être « publicitaire », être ouvert au public et faire consensus. Malheureusement, les demandes sont beaucoup plus nombreuses que les possibilités et il n'y a pas assez de panneaux pour couvrir toutes les richesses de nos territoires.

APRR et AREA gèrent beaucoup plus de demandes que de possibilités et des arbitrages sont malheureusement toujours nécessaires. Il y a tant de richesses dans nos territoires !

7. Ils sont signés par des grands noms de l'illustration

Une galerie d'art : c'est le parti pris du groupe APRR pour le remplacement de tous les panneaux marron du réseau. Huit artistes ont accepté de relever le défi d'exprimer en quelques traits l'esprit d'un lieu ou d'une région. Parmi eux, Floc'h, Loustal ou encore Olivier Balez.

APRR m'a retenu pour mes dessins assez lâchés, au pinceau, épurés, visibles de loin. Je ne fais pas ça tout le temps mais ça restait dans mon univers. Loustal, auteur de bande dessinée et illustrateur français

8. Seulement 4 coloris par panneau

Uniformisation ! Hauteur, largeur, emplacement du dessin dans le panneau : une charte réglementaire très stricte harmonise la « galerie » des panneaux marron sur le réseau pour en faciliter la lecture. Chaque panneau doit comporter au maximum quatre coloris, que l'illustrateur peut choisir dans une gamme de dix déclinaisons de marron seulement allant du sable au cachou, en passant par le bordeaux et le châtaigne. La couleur « chocolat » est obligatoire, à hauteur d'au moins 30 % sur chaque panneau. Elle représente le patrimoine et permet de distinguer les panneaux marron de toute autre signalisation sur l'autoroute.